

Service de:

Programme 2013-2017

Cahier spécial des charges n° II/MAT/A11-300-12

Durée de validité du marché : du 25/02/2013 au 25/02/2017

DETECTEUR DE FUITE DE GAZ

Fournisseur: Imbema Belgium
Industrieweg 25
9420 Erpe-Mere

tél: 053 82 52 30
fax: 053 82 52 32

Poste 1: Détecteur de fuite de gaz

Prix unitaire:	HTVA:	650,00 €
	TVAC:	786,50 €

Marque - Type: Sensit – HXG-3

Description et composition:

Le Sensit HXG-3 a été développé pour la détection de fuites de gaz dans les installations et les tuyauteries intérieures et également pour l'inspection d'endroits clos ou il y a possibilité de présence de gaz inflammables.

L'appareil est muni d'une sonde semi-conductrice avancée a faible consommation, pour mesurer des gaz inflammables en LEL (Lower Explosion Level).

Sur l'écran LCD automatiquement illuminé, on reçoit une indication simultanée en % LEL et en ppm avec une résolution respective de 0.1% et de 10 ppm.

Le Sensit HXG-3 est prévu d'une alarme audible et visuelle. Les niveaux d'alarmes pré-réglés sont indiqués par des LED rouges situées sur la face avant de l'appareil et en plus d'un signal acoustique accroissant.

Une sonde de mesure flexible type « cou de cygne » permet facilement de trouver la source de la fuite, surtout dans les endroits avec accès difficile.

Le Sensit HXG-3 est approuvé ATEX



Caractéristiques générales du Sensit HXG-3

- Dimensions en mm: 292 x 76 x 69, longueur du col de cygne: 406 mm
- Poids : 544 gram
- Batteries : 3 "C" batteries
- Degré de protection : II 3G EEx ic IIB T3 avec l'application de batteries alcalines: Duracell PC1400 of VARTA 4914
- Etanchéité : IP20
- Plage : 0 de 50000 ppm et de 0 - 100% LEL
- Résolution : 1 of 10 ppm et 0,1 % LEL
- Température d'utilisation : -30 °C à 50 °C
- Garantie : 4 ans

Une formation pour les utilisateurs est prévue lors de la livraison.

Commande :

Poste	Description	Prix unitaire HTVA en €	Quantité	Montant HTVA en €
Poste 1	Détecteur de fuite de gaz	650,00		
			TVA 21%	
			TOTAL TVAC	

Remarque :

Délai de livraison : 21 jours

Sous réserve que les conditions contractuelles soient remplies, le fournisseur a le droit de demander annuellement une révision de prix.

Fait à :
En date du :

Signature & Fonction :